

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 Février 2014

L'an deux Mil quatorze, le trois février, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEROUSSIN, Maire.

Date de la convocation : 21.01.14

Nombre de conseillers en exercice : 08

PRESENTS : BARRUCAND Pierre, POCHAT-COTTILLOUX Gilles, AVET-FORAZ André, Mmes MASSON Chantal et DONZEL Maryse,

ABSENT et EXCUSE : MARTEL-JON Sandrine, CHABRIER Christian,

A été élue secrétaire : Chantal MASSON.

I. OBJET : BUDGET PRINCIPAL - OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DEL-2014-01

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il faudra procéder au règlement de certaines factures en investissement dès le début de l'année 2014. Il convient donc de délibérer pour ouvrir les crédits, avant le vote du budget primitif 2014, en application des dispositions de l'article L1212-1 CGLT. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité : **DECIDE** d'inscrire ces dépenses en investissement du budget Principal, **VOTE** l'ouverture des crédits suivants, avant le vote du budget primitif 2014: CHAP 20 - article 2031 = 1500.00 €- article 2051 = 500.00 €.

II. OBJET : AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE Madame Katie DEROUSSIN DEL-2014-02

Nous précisons que Monsieur le maire, Christian DEROUSSIN, s'est retiré lors de l'examen de ce dossier et sa délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal: **DECIDE** d'augmenter, à compter du 1^{er} février 2014, l'annualisation du temps de travail de l'adjoint technique Katie DEROUSSIN comme suit : 17/35^{ème} au lieu de 15.5/35^{ème} hebdomadaires, compte tenu d'un surplus de travail.

III. OBJET : Programme 2014 des travaux à réaliser en forêt communale : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DEL-2014-03

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal un projet de travaux sylvicoles en forêt communale parcelles 2 et 13 proposés par les services de l'ONF pour l'année 2014. Le montant estimatif des travaux est 8 200 € HT. Le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale. **Dépenses subventionnables 8 200 €**. Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : **2 460 €**. Montant total de l'autofinancement communal: **5 740 €** H.T. Le Conseil Municipal après avoir délibéré : **APPROUVE**, le plan de financement présenté, **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet, **SOLLICITE** l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux, **DEMANDE** au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

IV. OBJET : ENFOUISSEMENT RESEAU - MISE EN SOUTERRAIN PAR LE REGIE D'ELECTRICITE DE THONES SUR LE HAUT DU CHEF LIEU - LA BALME DE THUY DEL-2014-04

Après avoir pris connaissance du dossier, des plans d'enfouissement des réseaux sur le secteur haut du Chef-Lieu « les Grands Champs » et du devis estimatif suivant :

- Mise en souterrain - France Télécom :	16 569.21 € HT
% subventionnable par le SIEVT	30 %
% charge commune	70 %
Total HT à charge de la commune	11 598.45 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

V. **OBJET : ENFOUISSEMENT RESEAU - MISE EN SOUTERRAIN PAR LA REGIE D'ELECTRICITE DE THONES SUR LE HAUT DU CHEF LIEU - LA BALME DE THUY- Eclairage public.** **DEL-2014-05**

Après avoir pris connaissance du dossier, des plans d'enfouissement des réseaux sur le secteur haut du Chef-Lieu « les Grands Champs » et du devis estimatif suivant :

- Mise en souterrain - Eclairage public :	20 812.20 € HT
% subventionnable par le SIEVT	30 %
% charge commune	70 %
Total HT à charge de la commune	14 568.57 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

VI. **LES RYTHMES SCOLAIRES :**

Après exposé du dossier, les membres du conseil municipal finalise le projet des rythmes scolaires, présenté en réunion Parents-Enseignants-Elus, le 21 janvier 2014 de la manière suivante : **Semaine type de 24h d'enseignement:**

- Lundi matin: 8h30 - 11h30	après-midi : 14h15 - 16h30	soit 5h15
- Mardi matin: 8h30 - 11h30	après-midi : 14h15 - 16h30	soit 5h15
- Mercredi matin: 9h00 - 12h00		soit 3h00
- Jeudi matin: 8h30 - 11h30	après-midi : 14h15 - 16h30	soit 5h15
- Vendredi matin: 8h30 - 11h30	après-midi : 14h15 - 16h30	soit 5h15

Le Conseil Municipal renouvelle sa demande auprès de l'académie, de voir l'aide financière des communes se pérenniser à la rentrée 2014-2015, dans les mêmes proportions qu'à la rentrée 2013 (notamment s'agissant de l'aide financière de 50 euros par élève). Dans l'attente de recevoir très prochainement l'avis de Monsieur l'inspecteur académique et la décision de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale.

VII. **DEMANDES D'ACQUISITION TERRAINS ZA DES ILES:**

Suite aux multiples demandes provenant d'artisans, concernant l'acquisition de terrain dans la ZA des Iles, le Conseil Municipal a décidé de faire établir par M. Olivier DUREZ, géomètre : 1 plan parcellaire de division de la parcelle communale restante au centre de la ZA des Iles, 1 projet de Permis d'aménager avec division parcellaire de la parcelle A 3269 (bordure CD 909), à soumettre aux services instructeurs de la D.D.T.

VIII. **ESTIMATION DES COUPES DE BOIS - EXERCICE 2013:**

La D.D.T nous faisant parvenir les relevés de martelage établis pour la commune et relatifs aux coupes et produits délivrés en nature durant l'exercice 2013, le Conseil Municipal en prend connaissance pour accord. Il l'**ACCEPTE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce relevé de martelage.

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 10 février 2014

Le Maire